

Garonne

info lettre d'information du Sméag

n° 16
décembre
2008



p.4-5
actualité



A la
découverte des poissons
migrateurs de la Garonne

p00-00
**Questions à
Alain Rousset**

Président du
Conseil régional
d'Aquitaine

éditorial

Le 30 septembre dernier, 10 000 petits esturgeons, nés en pisciculture, ont été relâchés dans la Garonne à Couthures-sur-Garonne, dans le département du Lot-et-Garonne, pour la deuxième année consécutive.

Ce succès est le fruit d'efforts et de travaux de longues dates du Cemagref et de nos collègues et amis d'Epidor, l'EPTB de la Dordogne. Le terrain a également été préparé par les travaux du Sage de l'estuaire de la Gironde dont le secrétariat très actif est assuré par nos autres collègues et amis du Smiddest l'EPTB de l'estuaire. L'engagement de la Région Aquitaine, pour soutenir ces travaux a été également déterminant.

Je tiens à vous dire l'importance que revêt cet évènement pour le Sméag que je préside. La vision du Sméag pour la Garonne implique une reconnaissance du continuum du fleuve et le renforcement de la solidarité entre les collectivités qui le borde. Cette vision inclus bien évidemment un thème comme les migrateurs.

Le bassin de la Garonne avec celui de la Dordogne est le dernier bassin européen à accueillir l'ensemble des espèces de poissons migrateurs, dans des situations de conservations différentes et avec des évolutions parfois inquiétantes malgré les actions engagées (en plus de l'esturgeon,

je pense particulièrement à l'anguille et à l'alose). Ceci implique une responsabilité forte des acteurs nationaux et locaux.



Jean Cambon
Président du Sméag

La gestion de la ressource en eau : le point en 2008



Un étiage 2008 contrasté, avec une aggravation progressive des débits de juillet à octobre

Si les années se suivent et ne se ressemblent pas, c'est aussi vrai en ce qui concerne les quatre mois d'étiage que Garonne vient de vivre. Après un mois de juin plutôt abondant en débit, les quatre mois suivants ont vu leurs débits diminuer progressivement et passer, de valeurs habituelles pour la saison (juillet), à une hydrologie déficitaire en octobre, cas relativement rare sur les trente dernières années et ce, malgré la forte intensité des réalimentations de soutien d'étiage. C'est dans ce contexte, qu'ont été mobilisés 43,4 millions de mètres cube (hm³) d'eau sur les 51 hm³ en convention, soit plus de 85 % de la réserve, alors que la moyenne sur les quatorze années de soutien d'étiage effectif est de 50 %. L'écart s'explique en fait par la nouvelle stratégie fixée par

les partenaires du soutien d'étiage : État, Agence de l'eau, Sméag, Électricité de France et depuis cette année les usagers (agriculteurs, industriels, eau potable). Deux nouveaux objectifs de gestion complètent ce tableau :

■ **en Garonne toulousaine**, tenir l'objectif d'étiage (48/52 m³/s à Portet-sur-Garonne) alors que sur les dernières années l'objectif était d'éviter le seuil d'alerte (80 % de l'objectif),

■ **en Garonne agenaise**, éviter le franchissement des seuils d'alerte en visant un débit compris entre l'alerte (68 m³/s) et l'objectif d'étiage (85 m³/s) à Lamagistère.

Ceci explique également l'importance des réalimentations, cette année connaissant une hydrologie automnale bien moins abondante que celle des cinq dernières années. C'est ainsi que les volumes déstockés en septembre et octobre représentent 64 % du soutien

d'étiage, alors que la moyenne des six dernières années était de 37 %.

À noter que la part agricole de ce déficit de fin d'été et d'automne est négligeable puisque la campagne d'irrigation était quasiment achevée depuis la fin de la première semaine de septembre.

DE L'EFFICACITÉ DES RÉALIMENTATIONS DE SOUTIEN D'ÉTIAGE.

Sur les 43,4 hm³ d'eau mobilisés pour tenir les objectifs réglementaires de débit, (définis comme les seuils permettant d'éviter la détérioration de la qualité du milieu et les conflits entre usages), quelle part a-t-elle atteint son objectif ? Malgré une météorologie très instable et l'éloignement des réserves, les lâchures ont permis de réduire le déficit de 2,8 hm³ en Garonne commingeoise, soit une réduction de 75 % du déficit à Valentine. En Garonne toulousaine, la réduction du déficit a été de 87 %, soit 20 hm³ à Portet-sur-Garonne. En Garonne agenaise, ce sont 31 hm³ sur les 43,1 hm³ lâchés qui ont permis de réduire de 46 % le déficit à Lamagistère. Ainsi, 76 % des volumes lâchés ont contribué à la réduction du déficit et au maintien des débits à hauteur des objectifs définis par le Sdage. Le reste du volume, s'étant ajouté au débit d'objectif à Lamagistère, n'a pas été, ni perdu, ni gaspillé, mais a bénéficié à la Garonne aval ainsi qu'à l'estuaire.

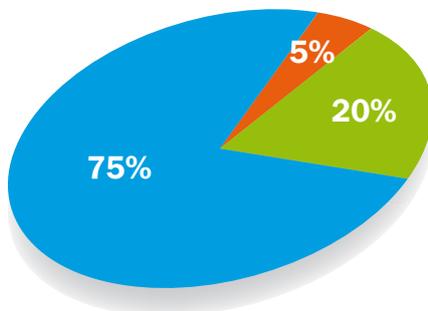
UNE REPRISE AUTOMNALE DE LA MIGRATION DES SAUMONS

Depuis le 27 février, l'association Migado (Migrateurs-Garonne-Dordogne) a comptabilisé au niveau de l'obstacle de Golfech, situé à 270 km de l'océan, 204 saumons atlantiques (125 grands saumons et

79 castillons) et 56 truites de mer. Ces chiffres constituent déjà un bon résultat : 108 saumons au 1er juin et 198 au 1er août, depuis, la migration s'étant interrompue. La moyenne des migrations depuis 15 ans est de 183 saumons par an. On notera que sur ces 204 saumons, 19 ont été piégés sur le site afin d'être reconditionnés au centre de Bergerac.

Financement de la campagne de soutien d'étiage 2008

Total des dépenses hydroélectriques : 2 613 201 €



- Agence de l'eau Audour-Garonne
- EDF
- Sméag
 - Midi-Pyrénées : 6,3%
 - Aquitaine : 3,7%
 - Haute-Garonne : 3,4%
 - Tarn-et-Garonne : 2,9%
 - Lot-et-Garonne : 2,5%
 - Gironde : 1,3%

Or, depuis le 19 septembre, la migration a repris sur Golfech

(6 nouveaux castillons) et les premiers saumons d'automne sont arrivés à Toulouse. L'hydrologie de cette année, avec des températures plus fraîches, conjuguée à des réalimentations de soutien d'étiage plus importantes à destination de la Garonne aval (pour combler les creux) auront contribué à améliorer les conditions de survie estivale et automnale de ces grands migrateurs entre Toulouse et Agen. Le comptage des

saumons dans Toulouse en cette fin d'automne nous donnera des éléments de réponse. À la fin mi novembre, seulement 71 de ces saumons (53 grands saumons et 18 castillons) et 10 truites de mer étaient arrivés au Bazacle (Toulouse), à 370 km de l'océan, soit 38 % du stock de saumons contrôlés à l'obstacle de Golfech.

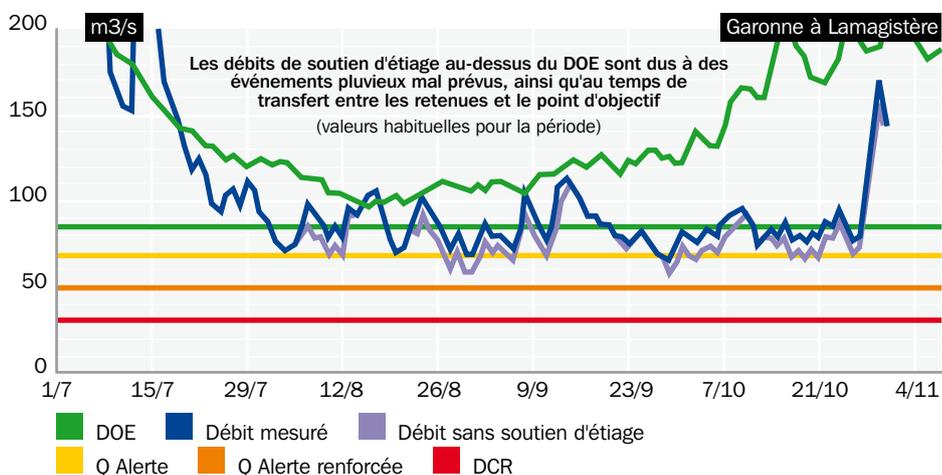
On notera par ailleurs qu'environ 60 % des saumons contrôlés sur le site du Bazacle ont été piégés à Carbonne afin d'être transportés sur le haut bassin de la Garonne (Pique). Ce nombre de saumons

(28 femelles, 13 mâles), qui reste faible, constitue d'ores et déjà un record et permet d'envisager cette année, une reproduction naturelle de cette espèce sur le bassin. Ce stock est constitué de 75 % de grands saumons (> 75cm) et 25 % de castillons.

(Cf Site migado.fr pour infos sur passages + webcam à Golfech (d'avril à juillet) + vidéo de lâcher de saumons sur la Pique)

LE FINANCEMENT DU SOUTIEN D'ÉTIAGE

Le coût prévisionnel de la campagne de soutien d'étiage de 2008 est de 2,61 millions d'euros. Son financement est assuré à 75 % par l'Agence de l'eau, à 20 % par les six collectivités membres du Sméag et à 5 % par Électricité de France.



A la découverte des poissons migrateurs de la Garonne

La Garonne, un refuge de poissons grands migrateurs

Qu'ils quittent leur berceau natal en quête de zones d'engraissement, qu'ils partent à la recherche de milieux plus favorables, qu'ils espèrent optimiser les conditions de leur reproduction ou qu'ils aspirent à coloniser de nouvelles aires, les poissons grands migrateurs forment dans la faune aquatique une famille un peu à part. La Garonne et son estuaire accueillent encore les huit espèces de migrateurs amphihalins : la grande alose, l'aloise feinte, l'anguille, l'esturgeon, la lamproie fluviatile, la lamproie marine, le saumon et la truite de mer. Une présentation détaillée de chacune de ces espèces est disponible sur le site Internet du Sméag, à l'adresse suivante : <http://www.eptb-garonne.fr/pages/dossier-migrateurs-garonne.htm>. L'esturgeon et l'anguille : deux espèces protégées à l'échelle européenne.

L'esturgeon européen (*Acipenser sturio*) :

Ce poisson qui atteint 2 mètres et 70 kg à l'âge adulte (jusqu'à 2,50 m et 200 kg pour les plus gros) a une longévité impressionnante (40 à 50 ans, voire plus).

La pêche intensive (pour le caviar), l'artificialisation des cours d'eau, la destruction des frayères, la construction de

► Esturgeon



barrages et la pollution sont les causes majeures du déclin de cette espèce. Elle est aujourd'hui sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Cette espèce aurait peut-être disparue sans les efforts concertés :

- du Cemagref qui grâce à des travaux de recherche a réussi la reproduction en captivité de l'esturgeon, permettant sa réintroduction dans le milieu naturel
- de l'Eptb Dordogne porteur de 2 programmes Life soutenus financièrement par l'Union européenne, l'Etat, les régions Aquitaine et Poitou-Charentes, les départements de Charente-Maritime et de Gironde et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.
- des actions de sensibilisation portées par le CNPMM (Comité national des pêches maritimes et des élevages marins) et le WWF.

L'anguille (*anguilla anguilla*) :

Longtemps considérée comme nuisible

et pêchée sans retenue, elle fait actuellement l'objet de toutes les attentions du fait de son intérêt halieutique, écologique et patrimonial ainsi que de la situation alarmante de sa population. Les raisons sont multiples : entrave à la libre circulation, pollution, disparition des zones humides, pêche... Des mesures d'urgence au niveau national et au niveau du bassin s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce.

► Anguille



«règlement européen»

Un règlement européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007. Les états membres doivent élaborer des plans de gestion permettant une reconstitution du stock d'anguille européenne, avant fin décembre 2008. Le plan français et sa déclinaison à l'échelle du bassin de la Garonne devra assurer une réduction de tout impact anthropique en proposant des mesures portant sur les différents facteurs de mortalité et sur les différents facteurs environnementaux impactant le cycle de vie de l'anguille (obstacles à la libre circulation, pêcheries, qualité de l'eau et des habitats...).

«Plan national de restauration»

Un plan national de restauration de l'esturgeon européen, déclinaison du plan européen est en cours de définition, il se décline en 5 axes :

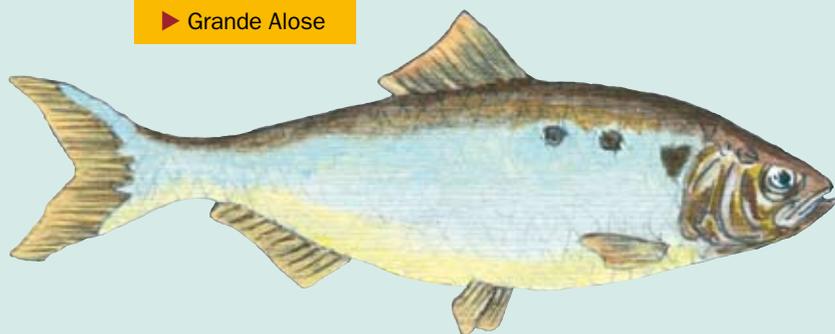
- la conservation et la restauration de l'espèce,
- la protection des habitats estuariens et fluviaux ainsi que la libre circulation,
- le contrôle de l'introduction dans le milieu naturel d'espèces d'esturgeons allochtones,
- la poursuite de la sensibilisation et de l'information sur les caractéristiques et le statut de cette espèce,
- la mise en place d'un suivi de l'efficacité des mesures de restauration entreprises et la poursuite des efforts de recherche.

<http://www.cemagref.fr/Informations/Actualites/Actu/pisc/pisc2/index.htm>

<http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g32&prog=7>

http://www.wwf.fr/s_informer/nos_missions/especes_menacees/conservation_de_l_esturgeon_europeen

► Grande Alose



La grande alose en danger

Migrateur de la famille de la sardine, l'alose est reconnaissable à sa forme aplatie latéralement et à ses flancs argentés. La grande alose (50 à 70 cm pour 2 kg) cohabite en Garonne avec l'alose feinte, plus petite.

En moyenne, sur la période 1987-2003, pour laquelle la totalité des données sont disponibles, près de 500 000 individus remontaient annuellement le bassin Gironde-Garonne-Dordogne.. Depuis 2003, la population de grande alose diminue de façon inquiétante. Les causes sont multiples mais elles ont été accentuées par les effets des canicules de 2003 et 2004 sur les jeunes aloses (le cycle de vie de l'alose est de l'ordre de 5 ans), remettant en cause les perspectives d'évolution de l'espèce.

«Plan de sauvegarde Alose»

Face à ce constat alarmant, un plan de sauvegarde de la grande alose a été mis en place, en 2008. Il porte sur une période de 5 ans et comporte :

- un moratoire interdisant la pêche à la grande alose pour les pêcheurs professionnels et amateurs, ainsi que sa commercialisation
- des mesures visant à améliorer la connaissance et le suivi de l'espèce.

► Lamproie



La Garonne : un axe de migration majeur à sauvegarder

La Garonne constitue l'axe majeur de migration pour les poissons grands migrateurs, reliant l'Océan aux Pyrénées. L'estuaire, véritable milieu de transition, joue un rôle clé dans l'adaptation physiologique des grands poissons migrateurs lors du passage du milieu marin au milieu fluvial. C'est aussi un lieu privilégié de reproduction, les graviers de son lit abritant les œufs.



Petit à petit, les incidences de certaines activités humaines portent tort à ces populations fragiles. Les prélèvements intensifs de granulats, la pollution de l'eau et surtout les barrages ont bouleversé les écosystèmes, rendant souvent inaccessibles les zones de frai quand ils ne les détruisent pas simplement.

Il a fallu attendre les années 1970-1980 pour que les pouvoirs publics étendent le plan de sauvetage du saumon à l'ensemble des espèces migratrices, imposent des dispositifs de franchissement de barrages, prévoient des alevinages, limitent la pêche et redonnent un avenir à des espèces emblématiques en pays de Garonne.

Comment agir ?

Les poissons migrateurs représentent des enjeux patrimoniaux, économiques et sociaux de premier rang.

Les plans de gestion des poissons migrateurs :

La Garonne est concernée par le Plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) Garonne Dordogne. L'esturgeon fait l'objet d'un plan national particulier.

Ces plans regroupent des mesures de gestion visant :

- à conserver ou améliorer les conditions de reproduction, de développement et de circulation ;
- à restaurer les stocks lorsque cela est nécessaire (saumon, esturgeon) par des opérations de production et de déversements d'alevins ;
- à concilier le maintien des populations sur le long terme et les exigences des activités halieutiques.

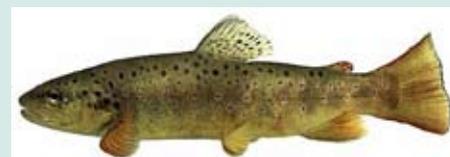
Le Plagepomi 2008-2012 a été approuvé le 25 juin 2008.

Du bon état des eaux :

Mais un fleuve, lieu de vie et de passage des poissons, c'est un tout ! Il est important pour les populations de poissons, de pouvoir circuler, mais aussi d'avoir une eau de qualité, en quantité suffisante, des frayères accessibles et fonctionnelles. La mise en œuvre du programme de mesure de la Directive cadre accompagnera les actions spécifiques «migrateurs» pour arriver à atteindre le bon état des eaux.

Et l'océan ?

Ces poissons passent une grande partie de leur vie en mer. Il est donc nécessaire de développer des partenariats, au-delà des limites du bassin, avec les acteurs de la mer, en France et en Europe. La sensibilisation des acteurs de la mer est une des actions primordiales.



► Truite de mer

Trois questions à Alain Rousset

Président du Conseil régional d'Aquitaine

Pourquoi la Région Aquitaine soutient-elle les différents programmes de réintroduction et de conservation des espèces migratrices ?

Pour une raison essentielle : au-delà de l'enjeu patrimonial et de préservation d'espèces faisant l'objet, pour certaines d'entre elles (esturgeons européens), d'un statut de protection communautaire, les poissons migrateurs constituent de véritables « marqueurs » de la qualité du milieu. Le complexe estuaire de la Gironde-Garonne-Dordogne demeure



l'un des derniers sanctuaires sur la façade atlantique où la reproduction de ces espèces est encore possible. Cela mérite l'engagement de tous les acteurs publics et privés pour que cette situation perdure. Les enjeux écologiques, mais aussi économiques liés aux activités de pêche ou à la valorisation touristique, sont réels pour l'Aquitaine. Le Conseil Régional a souhaité très tôt, dès le lancement des premiers plans nationaux de réintroduction, s'associer au financement des actions de repeuplement, de suivi, et d'équipement des obstacles à

la migration des saumons, aloses, lamproies, anguilles...

L'esturgeon européen, assurément l'espèce la plus menacée, a bénéficié dès les années 1990 d'un programme européen LIFE soutenu par la Région, relayé efficacement par les Etablissements publics territoriaux de bassin (Sméag, Epidor), le WWF et le Comité national des pêches maritimes, lui donnant ces dernières années la portée internationale qu'il mérite.

Le financement des campagnes de suivi et d'acclimatation de géniteurs sauvages menées au centre de reconditionnement de St-Seurin sur Isle par les équipes du Cemagref a notamment conduit (une première mondiale) à plusieurs reproductions artificielles en bassin (2007 et 2008), ainsi que les lâchers récents de milliers de juvéniles en Garonne et Dordogne, porteurs d'espoir pour la survie de l'espèce. La vigilance reste cependant de mise : la chute des effectifs de l'aloise, autre grand migrateur symbolique, enregistrée depuis 10 ans en témoigne et a conduit à l'instauration d'un moratoire sur les prélèvements.

Comment le Conseil régional d'Aquitaine voit-il l'articulation de ce programme spécifique avec sa politique globale de l'eau, de protection des milieux naturels et de développement durable ?

Si l'esturgeon européen a été choisi comme visuel central du stand aquitain « terre des eaux mêlées » au sein du pavillon France de l'exposition internationale Saragosse 2008, c'est la traduction du caractère prioritaire et transversal que le Conseil régional souhaite donner à sa politique de l'eau à travers cette espèce dans la logique de son agenda 21.

Sans activité économique respectueuse de l'environnement (agriculture, industrie, pêche...), pas de milieux aquatiques et d'habitats préservés et par conséquent d'espèces qui s'y développent. C'est tout l'enjeu de la future politique régionale de l'eau, qui a fait l'objet d'un rapport d'orientation voté à l'unanimité par les élus régionaux, le 23 juin 2008 et qui répond de manière cohérente aux priorités du développement durable.

Pouvez-vous nous donner les détails de cette politique ?

Ce rapport d'orientation, dont le détail est disponible sur le site Internet régional www.aquitaine.fr constitue l'aboutissement d'un large débat citoyen initié dès 2006 par l'organisation d'un séminaire régional « Evaluation et prospective pour une gestion de l'eau en Aquitaine ». Cette démarche nous a permis de recueillir les contributions des citoyens, chercheurs, entreprises, collectivités, associations, administrations aquitaines pouvant répondre utilement aux objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'eau en 2015.

Au-delà des 12 M€ annuels de crédits consacrés aujourd'hui à la politique de l'eau par la Région Aquitaine dans les domaines de l'Environnement, du Tourisme, de l'Agriculture, de la Recherche et du Développement Durable, 16 propositions d'actions nouvelles feront l'objet d'une mise en oeuvre opérationnelle qui se traduira par un effort financier supplémentaire à partir du budget régional 2009. Pour n'en citer que quelques unes : - la mise en place d'un réseau régional de mesure et de suivi des polluants émergents et d'origine micro biologique, sujet peut-être insuffisamment pris en compte par la DCE - la réalisation des retenues de substitution à partir des priorités définies par l'étude prospective des besoins en irrigation réalisée par la Région en 2008 - ou encore l'équipement des bâtiments collectifs en dispositifs de réutilisation des eaux pluviales et en matériels hydro-économiques dans le cadre des politiques territoriales.

Protection des poissons migrateurs : tour d'horizon des acteurs

ASSOCIATION DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS EN EAU DOUCE DE LA GIRONDE

L'association a été créée en 1987 à la préfecture de la Gironde. Elle permet de regrouper tous les pêcheurs professionnels aux engins et aux filets en eau douce de la Gironde. Elle a pour but de protéger le patrimoine piscicole et les milieux aquatiques, la lutte contre la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson. Elle œuvre également pour le maintien des débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles migratrices.

Son rôle est également de :

- participer à la définition des orientations départementales de gestion des ressources piscicoles et veiller à la réalisation d'une gestion piscicole coordonnée et équilibrée ;
- concourir avec les administrations intéressées, à l'organisation et à la connaissance de l'exercice de pêche ;
- De mener des actions d'information et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ;
- De développer la pêche professionnelle.

Il est en mesure d'assurer un lien avec



► Pêcheurs professionnels filets lamproies

les pêcheurs professionnels fluviaux de l'amont aussi bien sur la Dordogne que sur la Garonne. La participation des pêcheurs professionnels au groupe a pour objectif d'expliquer l'activité de la pêche professionnelle et de coopérer à la gestion des milieux aquatiques. Dans le cadre du programme Migrateurs et des actions à effectuer, l'AADPPED Gironde peut être maître d'ouvrage ou maître d'œuvre dans la mesure de ses compétences et de ses moyens financiers et humains.

Contact : Philippe Delmas, Président

MIGADO



Migado est une association au service des poissons migrateurs, créée en 1989 suite au regroupement associatif de 10 Fédérations de pêche et de 3 Associations de pêcheurs professionnels des bassins de la Garonne et de la Dordogne. L'Association Migrateurs Garonne Dordogne assure la maîtrise d'ouvrage et/ou d'œuvre de la plupart des opérations dédiées à la restauration et à la gestion des espèces migratrices amphihalines (saumon, truite de mer, aloses, lamproies et anguille) du bassin Garonne-Dordogne-Gironde. Aidée dans ses actions par un important partenariat financier qui mobilise des subventions publiques et privées, Migado œuvre pour les missions prioritaires suivantes : I) La production et le repeuplement de

juvéniles de saumons d'Atlantique (grâce à un savoir faire acquis depuis près de 20 ans, l'association fait aujourd'hui partie des 5 filières de production nationale de saumon de repeuplement) ; II) Le suivi des populations (toutes espèces), réalisé notamment à l'aide des stations de contrôles implantées sur les 2 bassins, du suivi de la reproduction naturelle (saumon, aloses) et des inventaires par pêches électriques (saumon, anguille) ; III) La veille écologique des milieux, en surveillant les habitats et la continuité écologique des cours d'eau (recensement des obstacles à la libre circulation, potentialités piscicoles, fonctionnalité des milieux...).

Contact : Sylvie Boyer-Bernard, directrice (migado@wanadoo.fr)

ONEMA :



C'est pour mieux associer les acteurs de l'eau (élus, usagers, associations), les comités de bassin et la politique nationale que va être créé l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema). Parce que la mise en œuvre d'une véritable politique nationale de l'eau (sur les orientations comme les évaluations) ne pouvait plus se résumer à l'addition des politiques menées dans les bassins hydrographiques, une institution consultative a été réclamée, qui soit capable d'apporter un appui technique aux échelons déconcentrés, notamment aux préfets coordonnateurs de bassin et

aux services placés sous leur autorité. L'Onema naît ainsi de la transformation du Conseil Supérieur de la Pêche, créé en 1941 comme la « maison des pêcheurs » et dont la mission réelle recoupe celles du nouvel Office.

Contact : Francis Gayou (francis.gayou@onema.fr)

EDF



► Piège camion

EDF exploite sur le bassin les usines hydroélectriques de l'Ariège et de la Garonne ainsi que les centrales nucléaires de Golfech et du Blayais. Acteur de l'eau oeuvrant pour la conciliation des usages et des besoins du milieu aquatique, EDF est présent au Comité de bassin, au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau et au Cogepomi Garonne-Dordogne et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du Sdage Adour-Garonne, du Plagepomi et du plan anguille.

La participation d'EDF au programme de restauration des poissons migrateurs en Garonne découle de la convention du 18 juin 1996 « relative au programme d'études et de réalisation des ouvrages de franchissement des poissons migrateurs sur le bassin de la Garonne à l'amont de Toulouse » dans laquelle EDF s'est engagé à aller au-delà des strictes obligations réglementaires.

EDF a construit de nombreux ouvrages de franchissement des obstacles pour les poissons migrateurs. L'ascenseur de Golfech a vu passer depuis 1987 des centaines de milliers de migrateurs (saumons, aloses, lamproies,...) ; la mise en service au début des années 2000 du piégeage-transport sur le tronçon Carbonne-Pointis a été un facteur essentiel de la restauration du saumon sur le haut bassin.

EDF s'investit également dans la recher-

che en partenariat avec le Cemagref pour mieux comprendre l'impact des variations de la température et des fortes températures sur les migrateurs.

Contact : Pascal Osselin – EDF attaché bassin Adour-Garonne (pascal.osselin@edf.fr)

GHAAPPE – PÔLE ECOHYDRAULIQUE

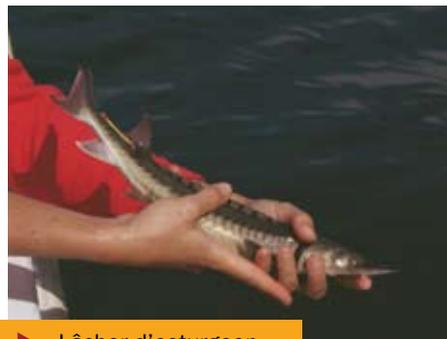


► Saumons Goldech

Le GHAAPPE est un laboratoire commun Cemagref/Onema/INP de Toulouse. Son domaine d'activité principal concerne la recherche appliquée dans les domaines de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, notamment ceux à poissons migrateurs, et dans le domaine des perturbations de l'hydrologie (écluse, débit réservé). Ces deux domaines s'appliquent principalement au droit des installations hydroélectriques. Le GHAAPPE intervient dans l'aide au dimensionnement des ouvrages de franchissement, à leur réalisation et au suivi de leur efficacité. Il a conduit, entre 2002 et 2006, un suivi par radiopistage de 151 saumons adultes en Garonne dans le but d'identifier les facteurs de pertes susceptibles de perturber leur migration de reproduction, qu'ils soient ou non liés aux obstacles.

Contact : Olivier Croze (croze@imft.fr)

CEMAGREF

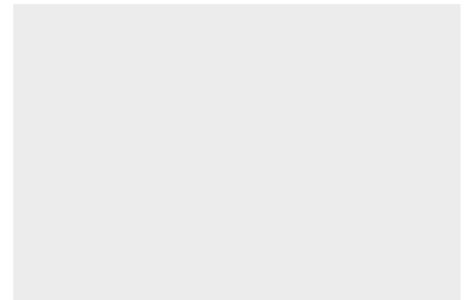


► Lâcher d'esturgeon

L'unité propre de recherche « Ecosystèmes estuariens et poissons migrateurs amphihalins du Cemagref comprend 16 chercheurs ou ingénieurs, 9 techniciens statutaires, 3-5 doctorants et une quinzaine de CDD dont les deux tiers travaillent sur les poissons migrateurs. Située à Cestas, elle possède une station expérimentale à St-Seurin sur l'Isle, participe à l'équipe de recherche technologique sur le franchissement des obstacles (GHAAPPE) à Toulouse et dispose d'un navire de recherche. Elle mène des travaux de recherche sur l'écologie et le fonctionnement de toutes les espèces migratrices européennes avec une attention particulière pour les plus menacées. Au cœur du programme de restauration européen de l'esturgeon, elle est fortement impliquée dans la recherche sur l'anguille et les aloses.

Chef d'unité : Paul Gonthier : Paul.gonthier@cemagref.fr

FDPMA DE L'ARIÈGE



Créées dans les années 1940, les Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique récoltent, par le biais du montant de la carte de pêche, les cotisations de leurs membres mais également la Cotisation Pêche Milieu Aquatique (CPMA) dont une partie est reversée à l'agence de bassin.

Partenaires historiques des plans de restauration des poissons migrateurs, les Fédérations de Pêche du bassin versant de la Garonne, confortées par leurs nouveaux statuts (loi sur l'eau décembre 2006) perpétuent cet engagement tout en le renforçant. Jamais les orientations de protection des milieux aquatiques, de préservation des espèces d'intérêt patrimonial et de restauration n'auront été aussi prégnantes.

Au-delà de la contribution financière

aux programmes de restauration, elles sont également de véritables partenaires techniques. Salariés et bénévoles de la pêche associative sont régulièrement impliqués dans des opérations de gestion des poissons migrateurs aussi bien sur le plan de la production en pisciculture que sur l'élevage extensif de tacons en lacs de montagne à l'image des sites de Moulzoune et Prat Saint Marty dans le département de l'Ariège.

Contact : Jean Paul Icre, Président Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Ariège (federation@peche-ariège.com)

L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE :

Couvrant les bassins hydrographiques du Sud-Ouest atlantique, le territoire de l'Agence de l'eau Adour-Garonne s'étire sur 116 000 km², des Charentes au Massif Central et jusqu'aux Pyrénées. Elle met en œuvre les orientations de la politique de l'eau définies par le comité de bassin et contribue au financement des ouvrages et actions de réduction des pollutions, de préservation des milieux aquatiques continentaux et marins, de gestion économe et durable des ressources en eau et de connaissance de l'état et de l'évolution des ressources. C'est dans ce but qu'elle perçoit des redevances auprès de toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau du bassin. L'Agence de l'eau intervient techniquement et financièrement pour restaurer les habitats, lever les obstacles pour les poissons migrateurs, endiguer la disparition programmée de certaines espèces, stopper la réduction rapide des zones humides et restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau.

Contact : Laurent René, Chargé d'intervention spécialisé (laurent.rene@eau-adour-garonne.fr)

COGEPOMI

Créé en 1994, le Cogepomi est chargé de coordonner les réflexions et les actions des partenaires intéressés par le suivi, l'exploitation, la protection et la restauration des poissons migrateurs amphihalins (sauf l'esturgeon) sur les bassins Garonne, Dordogne, Charente, Seudre et Leyre. Il établit le plan de gestion des poissons migrateurs qui constitue le document d'orientation de la politique des poissons migrateurs par période quinquennale. Présidé par le préfet de la région Aquitaine, le Cogepomi comprend des représentants des services de l'Etat, des différentes catégories de pêcheurs, des propriétaires riverains et des conseils généraux et régionaux. Il associe les principaux acteurs impliqués dans la gestion des espèces. Le Plan de gestion 2008-2012 est disponible auprès de la Diren aquitaine.

DIREN AQUITAINE

La Direction régionale de l'environnement (Diren) d'Aquitaine est un service déconcentré du ministère en charge de l'écologie placé sous l'autorité du préfet de région. Ses missions essentielles visent la préservation et la valorisation de l'environnement dans le cadre d'une stratégie de développement durable. La Diren Aquitaine assure le secréta-

riat du Cogepomi, elle coordonne dans ce contexte les travaux des différents groupes techniques dont fait partie le « Groupe Migrateurs Garonne ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement européen sur l'anguille, la Diren aquitaine assure la rédaction du volet local du plan national de restauration de l'espèce. De même, elle assure pour le compte du Meeddat, le pilotage du plan national de restauration de l'esturgeon européen.

Contact : Gilles Adam (Gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr)

DIREN MIDI-PYRÉNÉES

La Diren Midi-Pyrénées est un service déconcentré de l'Etat placé sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département. Ses missions essentielles visent à la préservation et à la valorisation de l'environnement dans le cadre d'une stratégie de développement durable. Dans le cadre de la structuration du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (Meeddat), elle sera regroupée dès le 1er janvier 2009 avec la Dre et la Drire pour constituer la Dreal Midi-Pyrénées.

Conformément à la mission qui lui a été confiée par le Cogepomi, la Diren Midi-Pyrénées est garante de la cohérence du programme migrateurs Garonne avec les orientations du Plagepomi et co-anime les réunions du « Groupe Migrateurs Garonne ». Parallèlement elle assure la gestion des crédits européens (Feder) mis en œuvre sur ce programme (programmation, engagement et mises en paiement).

Contact : Patrice Beaudelin chargé de mission « Préservation et restauration des milieux aquatiques » (Patrice.BEAUDELIN@developpement-durable.gouv.fr)



Directive Cadre européenne sur l'eau : un SDAGE révisé vers plus d'efficacité

La consultation ouverte au grand public s'est achevée le 15 octobre dernier. Chaque Comité de bassin a ainsi soumis au public son projet stratégique pour l'eau, appelé Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le SDAGE décrit les grandes orientations de la politique de l'eau et les objectifs environnementaux à atteindre d'ici 2015. Il est accompagné d'un programme de mesures : des actions précises, chiffrées, localisées qui devront permettre d'atteindre ces objectifs. Le SDAGE actuel date de 1996. Il est révisé sous l'impulsion d'une directive européenne : la Directive Cadre sur l'eau, qui ambitionne pour l'Europe une politique de l'eau beaucoup plus efficace.

Six grandes orientations guident la révision du SDAGE de 1996. Elles intègrent les objectifs de la DCE et du SDAGE qu'il est nécessaire de poursuivre ou de renforcer :

- créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques
- restaurer les fonctionnalités naturelles des eaux superficielles et souterraines pour atteindre le bon état
- obtenir une eau de qualité pour assurer les activités et usages qui y sont liés
- gérer la rareté de l'eau et prévenir les inondations
- promouvoir une approche territoriale

Le SDAGE s'imposera à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et à certaines décisions dans le domaine de l'urbanisme tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou les schémas de cohérence territoriale (SCOT). Les avis recueillis seront pris en compte dans les versions finales du SDAGE et du Programme de mesures, versions qui devront être adoptées par le Comité de bassin et approuvées par le préfet coordonnateur à l'automne 2009, avant leur transmission à la Commission européenne.

Texte réglementaire de la D.C.E. :

<http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/eau/directive-cadre-eau.pdf>

Le projet de Sdage : <http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=1170>

QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS APPORTÉES PAR LA D.C.E. ?

Avant tout, une obligation de résultats :

La D.C.E. a pour objectif d'atteindre un « bon état des eaux et des milieux aquatiques » d'ici 2015 sur plus de la moitié des masses d'eau du bassin.

Le « bon état » correspond à des milieux dont les peuplements vivants sont diversifiés et équilibrés. Il se rapporte aussi à une qualité des milieux aquatiques permettant la plus large panoplie d'usages : eau potable, irrigation, usages économiques, pêche, intérêt naturaliste ...

Quatre objectifs principaux doivent être atteints conformément à la DCE dans l'ensemble des pays européens :

- ne pas détériorer l'état actuel des milieux aquatiques
- atteindre le bon état des eaux en 2015
- ou supprimer les rejets de substances prioritaires d'ici 2020
- respecter les objectifs spécifiques des zones protégées (zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole, zones sensibles aux eaux usées des collectivités, zones Natura 2000, captages destinés à l'alimentation en eau potable,...)

En savoir plus sur Natura 2000 : www.natura2000.espaces-naturels.fr et sur le site du Sméag : www.eptb-garonne.fr/pages/dossier-natura2000.htm

Si l'atteinte du bon état s'avère impossible sur le plan technique et/ou économique en 2015, il peut y avoir des dérogations pour les polluants qui posent problème.

Trois questions à Martin Malvy

Président du Conseil régionale de Midi-Pyrénées et président du comité de bassin

1/ En juillet dernier, vous avez succédé à Jean François-Poncet à la présidence du Comité de bassin. Avec quelle philosophie abordez-vous votre nouvelle responsabilité ?

Nos régions ne manquent pas d'eau. Dans beaucoup de pays de par le monde, les responsables politiques voudraient pouvoir en dire autant.

Nos objectifs doivent viser la meilleure utilisation, la meilleure répartition, la meilleure économie, ce qui passe, bien évidemment par la meilleure qualité de l'eau.

La meilleure qualité de l'eau ! Comment y parvenir ? C'est un combat permanent et global. C'est celui que l'Agence conduit mais qu'elle ne peut conduire seule. Je pense que l'une de ses missions majeures doit être la sensibilisation de tous les acteurs à des enjeux dont la portée est d'autant plus vaste que les schémas de développement se sont construits depuis un demi-siècle sans aucune considération environnementale. Ce n'est pas parce que l'on construit une station d'épuration que l'on peut s'estimer quitte.

Je crois que les approches évoluent. C'est vrai des collectivités locales, des utilisateurs en général. Mais il faudra encore du temps pour persuader certains que la dépollution qui coûte le moins cher c'est la pollution que l'on n'a pas créée.

2/ Comme vous le savez, la Garonne possède des milieux aquatiques remarquables classés Natura 2000, notamment en Midi-Pyrénées. Quelle politique verriez-vous développer pour préserver et mettre en valeur ces milieux ?

Les milieux naturels de la Garonne sont effectivement des milieux remarquables, du point de vue du patrimoine naturel, mais aussi de par leur rôle d'expansion des crues ou encore d'épuration des eaux. Divers moyens sont déjà à l'oeuvre

pour gérer ces milieux, comme l'animation des zones humides du SMEAG ou encore l'appui technique mis en place par Nature Midi-Pyrénées avec le soutien de l'Europe, de l'Agence de l'eau et de la Région Midi-Pyrénées.

Cette richesse est paradoxalement peu connue des riverains eux-mêmes. Il me semble donc important de mener un travail d'information pour qu'une véritable identité se forge autour de ces milieux, avec l'adhésion de tous.

Sur d'autres secteurs plus proches du piémont pyrénéen ou sur les marais de la partie aval de la Garonne, il faut aussi repenser la gestion de ces zones humides. Les activités économiques qui les gèrent, en respectant les services qu'elles rendent à la société, doivent être mieux considérées. L'Agence de l'eau organise un colloque sur ce thème, le 3 février 2009 à Bordeaux, dans le cadre des journées nationales en faveur des zones humides.

3/ La Région Midi-Pyrénées a participé à l'exposition internationale de Saragosse dont le thème cette année était l'eau et le développement durable. Qu'envisagez-vous pour une meilleure prise en compte de la nature transfrontalière de la Garonne ?

Près d'1 million de visiteurs ont pu découvrir Midi-Pyrénées à l'Exposition internationale de Saragosse où la Région était partenaire majeur du Pavillon de la France. Grâce à notre participation à ce grand événement international, la Région Midi-Pyrénées, première Région de France à s'être dotée d'un Agenda 21, a montré son engage-

ment dans la préservation de la ressource en eau et, d'une manière générale, du développement durable.

Avec le Syndicat mixte d'études et d'aménagement, la Région travaille déjà depuis plusieurs années avec les autorités espagnoles à une meilleure connaissance de la Garonne, à la restauration de ses milieux naturels et à une meilleure sensibilisation des citoyens aux enjeux de conservation et valorisation du fleuve. Je souhaite évidemment poursuivre ce travail.

Par ailleurs, l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée, qui regroupe les Régions françaises Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ainsi que les autonomes espagnoles de la Catalogne, et des Baléares, pourrait également devenir une instance de réflexion sur la gestion partagée entre bassins de l'Ebre et de la Garonne.



LA VIE DU SMEAG Le Sméag s'agrandit

Renaud MOUCHE, chargé de mission, a été recruté en tant que géomaticien au poste d'administrateur des données et responsable de la mise en œuvre du système d'information géographique (SIG).

Ce recrutement a vocation d'une part d'optimiser la gestion, l'intégration et l'exploitation de l'information sur la Garonne disponible au Sméag ; d'autre part, de proposer à moyen et long terme une cartographie en ligne de l'ensemble du corridor garonnais, accessible aux élus, aux partenaires et à un large public.

Avant d'arriver au Sméag, Renaud Mouche a travaillé 10 ans au sein de l'EPTB Dordogne en tant qu'administrateur des données et SIG.

+ Photo Renaud MOUCHE

Un diagnostic pour le Seuil de Beauregard

Le Seuil de Beauregard, situé entre Boé et Agen, a été construit au milieu du XIXe siècle pour l'alimentation du canal latéral de la Garonne, à l'aval du pont canal d'Agen. Ce seuil ne bloquait pas la navigation en Garonne autorisée sur ce secteur jusqu'en 1957. Des travaux d'entretiens importants et réguliers furent nécessaires pour maintenir l'ouvrage en état, soumis à la puissance des crues de Garonne. Depuis 1967, le seuil de Beauregard a perdu sa fonction historique d'alimentation du canal latéral par l'intermédiaire du Canal, suite à une alimentation alternative par un pompage à Brax. Dès lors, il n'est plus entretenu par l'Etat et se détériore ainsi progressivement.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante sur plusieurs aspects. D'un point de vue paysager et patrimonial, le seuil délabré donne une vision négative du secteur et le plan d'eau associé à ce seuil est fortement réduit. D'un point de vue environnemental, les poissons peinent à franchir le seuil puisque la passe à poisson est hors d'eau en basses eaux, et que des gravats perturbent leur migration. Face à cette situation, les projets divergent sur le devenir de ce seuil entre la volonté de l'Etat, des élus locaux et de différentes associations.

Dans ce cadre, le Sméag a accepté de mener une étude sur « le devenir du seuil de Beauregard », suite à une sollicitation des collectivités locales, afin d'apporter les arguments de diagnostic scientifiquement vérifiés. Ceux-ci permettront ensuite d'étayer les positions de chaque partie et de faciliter la définition d'un programme d'action partagé, pour un devenir harmonieux de ce secteur de Garonne.

Conclusion de la phase de diagnostic du seuil :

∑ L'alimentation en eau potable de l'ag-

glomération agenaise est indépendante de l'existence du seuil.

∑ Les nappes phréatiques du secteur sont alimentées essentiellement par les coteaux et non pas par la Garonne. Le maintien du seuil ne permet pas de favoriser l'alimentation de ces nappes.

∑ Les activités nautiques du plan de Boé ne fonctionnent plus depuis la formation de la brèche dans le seuil en 2005. Sans restauration du seuil, elles ne pourront être relancées.

∑ La réglementation en vigueur ne permet pas l'installation d'une micro-centrale hydroélectrique sur le seuil de Beauregard.

∑ La restauration du seuil remettrait en cause la libre circulation des poissons migrateurs même avec l'installation de passes à poisson qui ne sont jamais totalement franchissables. Cet ouvrage est le premier obstacle depuis l'estuaire en remontant la Garonne.

∑ Le seuil de Beauregard ne limite que partiellement les érosions de berge amont (au droit du lotissement Bellevue). Cependant, l'arasement du seuil demandera un confortement de la berge au droit de ce lotissement.

Le diagnostic est consultable sur le site du Sméag : <http://www.eptb-garonne.fr/pages/dossier-beauregard.htm>

La deuxième phase de l'étude proposera plusieurs scénarios détaillés pour le devenir du seuil.



La CLE du SAGE -----« vallée de la Garonne »

Le 24 septembre 2007, le préfet de bassin a arrêté le périmètre du SAGE « Vallée de la Garonne » suite à la consultation de l'ensemble des collectivités durant l'année 2006.

Maintenant, une Commission Locale de l'Eau (Cle) doit être désignée par le préfet coordonnateur de bassin. Cette Cle sera l'organe central du SAGE. Elle permettra la concertation entre tous les acteurs et validera tous les documents et avis du SAGE.

Le Sméag a été mandaté pour informer l'ensemble des acteurs de cette démarche et ainsi faciliter l'émergence de la Cle.

Dans ce cadre, six réunions d'informations ont été organisées. Vous pourrez trouver les comptes rendus sur le site : <http://www.eptb-garonne.fr/pages/dossier-sage.htm>

Les acteurs intéressés pour siéger à la Cle peuvent présenter une candidature argumentée auprès du préfet ou du Sméag avant le 15 mars 2009.

Directeur de la publication : Jean Cambon
Réalisation et mise en page : Nuances du Sud
Photogravure et impression : Imprimerie 34
Crédits photos sauf mention particulière :
Didier Taillefer / Sméag
Revue éditée en 3500 ex. sur papier recyclé
par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement
de la Garonne,
61 rue Pierre Cazeneuve – 31200 Toulouse.
N° ISSN : 1636-1369
Tél. : 05 62 72 76 00 / Fax : 05 62 72 27 84
Site : www.eptb-garonne.fr



Lisez Info-Garonne ! Vous êtes actuellement destinataire de la lettre d'information du Sméag, Info-Garonne. Merci de nous donner votre avis, vos remarques, les thèmes que vous voudriez voir aborder ?
Si vous souhaitez continuer à la recevoir, merci de nous renvoyer le coupon ci-dessous.

OUI, je souhaite recevoir gratuitement Info Garonne
Votre avis nous intéresse :

Nom, prénom : Qualité :
Société, organisme :
Adresse :
Courriel :@.....

Sméag, 61 rue Pierre Cazeneuve – 31200 TOULOUSE